

AR. Préfecture  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES  
046-214602211-20240923-CM2024230901-DE  
Reçu le 26/09/2024

Séance du 23 Septembre 2024

Nombre de  
conseillers

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4
- excusés	0
- vote pour :	5
- vote contre :	5
- abstentions :	1

Convocation : 16/09/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

**Etaient absents/excusés :** FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr LACOUT G), TAURAND François.

**Secrétaire de séance :**

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°  
CM20242309-01

**OBJET**

Délibération  
PROJET PLUI  
GRAND FIGEAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la présente délibération a pour objet l'avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Grand Figeac arrêté par délibération du 25/06/2024.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération N°66/2018 du 24/04/2018 de prescription du PLUI et fixant les modalités de concertation avec la population.

Vu la délibération N°015/2022 fu 25/01/2022 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Vu la délibération N° 079\_2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du plan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis au projet PLUI :
  - \* 5 avis Favorables avec Réserves.
  - \* 5 avis défavorables avec Réserves
  - \* 1 Abstention pour conflit d'intérêt

AR Préfecture

DEMANDE de prendre en compte les observations émises suivantes :

046-214602211-20240923-CM2024230901-DE  
Reçu le 26/09/2024

- Parcelles B 1376 (déjà construite)
  - Parcelle B 1324 (construction en cours)
  - Parcelle B 1595 (possibilité zone agricole)
  - Parcelle A1136 (construction en cours)
  - Parcelles B 1553 et 1544 (Permis accordé)
  - Parcelles B 1482 et 1484 (permis accordé)
  - Parcelle A 758 (terrain viabilisé)
  - Parcelle A 1142
  - Parcelle A 0031
  - Parcelle A 0028
  - Parcelle A 1071
  - (Excepté la partie N)
  - Parcelle A 569
  - Parcelle B 1356,1357, 1358 permis d'aménager en cours.
- Participation des propriétaires à la PVR

- Sur les zones blanches, est-il possible de construire un abri de Jardin ?
- D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 23 Septembre 2024.

Le Maire,  
Guy LACOUT

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 26/09/2024  
et publication ou  
notification  
du 26/09/2024*

